



COEUR DE jasmin

sevillanes & flamenco

INSCRIPTIONS 2017/2018

Mme Mlle Mr.

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tel. Fixe : Portable :

Email : Date naissance :/...../.....

DETAIL DE L'INSCRIPTION

FLAMENCO : Homme Flamenco 1 Flamenco 2 Flamenco Avancé

SEVILLANES : Débutant Flamenca

ENFANTS : Éveil Enfant 2 Enfant 3 Flamenco Ado

PERCUSSIONS: Castagnettes *technique et danse*

HORAIRES DES COURS DE DANSE

LUNDI
16H30 HOMMES Flamenco
17H30 SEVILLANES Flamenca
18H30 FLAMENCO 1
19H00 SEVILLANES Débutants
19H30 FLAMENCO 2 Alegrías

MERCREDI
16H30 ENFANT 1 Éveil
17H30 ENFANT 2 Tanguillos

JEUDI
18H00 ENFANT 3 Guajiras
19H00 ADO
20H00 FLAMENCO Avancé

CASTAGNETTES
Atelier d'une séance mensuelle le SAMEDI
14h00/15h30 Clásico español
15h30/17h00 Accompagnement Sévillanes

PAIEMENT

Cotisation annuelle totale : Euros

Paiement par Espèces Chèques en fois sans frais

AUTORISATION DE PRISE ET DE DIFFUSION DE PHOTOGRAPHIE(S)

(Pour une personne mineure)

AUTORISE MON ENFANT..... N'AUTORISE PAS

La prise et la publication d'une ou plusieurs photographie(s) le représentant à l'occasion des activités entreprises dans le cadre des manifestations associatives, et sur différents supports (journal, site internet, publications, reportage).

Date et signature des parents

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1

Le présent règlement intérieur, prévu à l'article 15 des statuts, complète et précise le fonctionnement de l'association.

Article 2 : Tarifs

	1 HEURE	1,5 HEURE	2 HEURES	3 HEURES
TARIF ADULTE DANSE	190,00 €	220,00 €	250,00 €	310,00 €
TARIF ENFANT DANSE	150,00 €		200,00 €	
TARIF CASTAGNETTES <i>Si cumul avec un cours de danse</i>			120,00 € 100,00 €	

Les frais d'inscription s'élèvent à **15€**, et sont compris dans le tarif annuel indiqué.
Des facilités de paiement seront accordées à la demande.

Article 3 : Calendrier

L'inscription comprend 36 semaines de cours annuels qui sont dispensés entre SEPTEMBRE et JUIN selon le calendrier scolaire de l'académie de Montpellier.

Pendant les vacances scolaires, les cours ne seront pas assurés pour les enfants.

Pour les adultes, sur deux semaines de vacances, une semaine seulement sera congé.

Un calendrier sera mis en place afin que vous puissiez suivre l'historique des cours.

Article 4 : Assurance

L'adhérent doit fournir à l'association un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse ainsi qu'une attestation d'assurance responsabilité civile. Merci de nous fournir avec votre inscription ces éléments.

Article 5 : Tenue de danse

Il est conseillé de venir en cours habillées de jupe ample pour les filles et équipés de chaussures de flamenco pour tous. Vous pouvez nous consulter pour toute commande de chaussures. Prévoir pour les cours une petite bouteille d'eau et un goûter pour les enfants,

Article 6 : Admission

Les membres doivent acquitter la cotisation annuelle dans les délais impartis. L'adhésion implique l'adoption d'un comportement courtois et responsable. Le bureau administrateur se réserve le droit de refuser ou d'annuler toute admission en cas de manquement à ces règles.

Article 7 : Absentéisme

En cas d'absence les cours ne sont ni remboursables ni reportables sauf en cas de force majeure (décès, maladie auquel cas un justificatif sera demandé).

Remboursement maximum à hauteur de 3 mois de cours.



COEUR DE JASMIN
sevILLanes & flamenco

Association Flamenca Coeur de Jasmin
Mas de la Tourre - 66250 Saint-Laurent de la Salanque
contact@coeurdejasmin.fr - www.coeurdejasmin.fr